

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 020-582/11/BC

■ Déclassement du domaine public routier communautaire d'une portion du trottoir de la rue Raymond Teisseire à Marseille, 8ème arrondissement dans le cadre des aménagements autour du stade Vélodrome.

DAEP 11/7006/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des aménagements prévus aux abords du Stade Vélodrome, le programme immobilier envisagé du côté dans la rue Raymond Teisseire requiert un accompagnement en stationnements. Ce dernier est projeté sous l'immeuble. Le parking souterrain créé sera aéré par trois puits. Ces ouvrages de ventilation ne peuvent être implantés qu'en pied du futur immeuble d'habitation, sur une bande de trottoir de 2 mètres de large, telle que représentée sur le plan joint.

Afin de réaliser cette opération, la Ville de Marseille a sollicité Marseille Provence Métropole pour déclasser la bande de terrain nécessaire à l'aboutissement du projet. A cet endroit, le trottoir est large de 6,75 mètres, et la cession de la bande de terrain bordant le futur immeuble ne gênera en aucune manière l'usager du point de vue de la circulation piétonne. Le trottoir de la rue Raymond Teisseire conservé pour les cheminements piétons et l'implantation du mobilier urbain sera de 4,75 m.

**Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011**

Il est donc possible de répondre favorablement à la demande de la Ville de Marseille.

En conséquence, il convient de déclasser du domaine public routier communautaire, l'emprise du trottoir nécessaire au projet, d'une contenance d'environ 116 m², délimitée sur le plan de déclassement au 1/200 joint en vue de sa cession à la Ville de Marseille.

Ce déclassement n'affectant pas la circulation publique, il ne requiert pas d'enquête publique.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la voirie Routière ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le projet de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est constatée la désaffectation de l'emprise de 116 m² du trottoir de la rue Raymond Teisseire dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille.

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public routier communautaire de cette emprise.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI